

**Par courriel**

Le mercredi 15 mai 2019

Au service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal

**Objet : Consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal**

Madame,  
Monsieur,

Le service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal (SDIS) a donné, dans le document de consultation, « un portrait [...] de ce que la Ville réalise pour contribuer à lutter contre le racisme et la discrimination systémiques dans ses champs de compétence, conformément aux objets de la pétition » (p. 5).

Les commissaires l'ont lu avec attention et souhaitent avoir des réponses ou des précisions sur les questions suivantes :

Considérations générales

1) Différentes définitions sont présentées dans les pages 7 et 8 du document de consultation produit par la Ville. De plus, on présente en page 10 une typologie d'expressions utilisées dans le document. Toutefois, la commission note l'absence de définition pour le terme « minorités visibles », bien que la figure 1 y réfère. Y a-t-il une explication?

En ce qui a trait aux taux de chômage et de faible revenu présentés aux figures 2 et 3, disposez-vous de données précises concernant le groupe « minorités visibles » et le groupe « personnes issues de l'immigration »?

2) Y a-t-il des données permettant de comparer ces deux variables (chômage et faible revenu) pour les personnes immigrantes (1<sup>re</sup> génération) et les « personnes nées au Canada, dont au moins un des deux parents est né à l'étranger » et qui s'identifient à une « minorité visible » (2<sup>e</sup> génération et plus)?

3) À la page 15 du document de consultation, il est dit que, dans ses champs de compétences, la Ville a deux grands types d'interventions :

- « Contre le racisme et la discrimination »;
- « Pour l'intégration des personnes issues de l'immigration et l'inclusion de chaque citoyen et chaque citoyenne. »

La Ville possède-t-elle des données différenciées et des mesures objectives d'inégalités permettant d'évaluer l'impact du racisme et de la discrimination sur les groupes susceptibles d'en être victimes, c'est-à-dire les minorités visibles?

- Si oui, est-il possible d'obtenir ces données?
- Si non, comment avez-vous identifié les besoins prioritaires relatifs à la problématique du racisme et de la discrimination systémiques?

4) Avez-vous utilisé la même démarche en ce qui concerne les peuples autochtones? Existe-t-il des mécanismes permettant d'associer ceux-ci à la définition des besoins?

5) Quels sont les indicateurs utilisés pour évaluer les impacts des différentes mesures pour contrer le racisme et la discrimination systémiques? Existe-t-il des indicateurs pour évaluer l'effet des actions visant l'intégration et l'inclusion sur les groupes susceptibles d'être victimes de racisme ou de discrimination systémique?

### Emploi

6) Dans la section 4, en page 21, il est fait état de l'évolution de l'embauche et de la représentation des minorités visibles, des minorités ethniques et des Autochtones dans l'ensemble de l'effectif de la Ville. Est-il possible d'obtenir des données ventilées selon les catégories d'emploi et les statuts d'emploi?

7) À la page 23, vous citez des formations pour développer les compétences interculturelles; celles-ci incluent-elles des modules spécifiques sur l'approche antiraciste? Comment se fait l'évaluation des résultats de ces formations?

### Représentativité

8) À la page 33, il est fait mention d'efforts pour que les instances politiques de la Ville soient plus représentatives. Existe-t-il un portrait de l'évolution de la représentativité desdites instances au cours des quinze dernières années?

- 9) Dans cette même section (p. 34), il est fait mention d'efforts pour moderniser la démocratie participative. Existe-t-il des données quant à la participation des groupes ciblés par la présente consultation? En l'absence de telles données, est-il possible d'expliquer comment s'est effectué le diagnostic et comment seront choisies les mesures à implanter dans la nouvelle politique de consultation et de participation publiques?

#### Coordination et gouvernance

- 10) Durant leur tournée de préconsultations dans les arrondissements, le manque de coordination entre les actions des arrondissements et celles de la ville-centre a été largement souligné aux membres de la commission. Est-il possible d'obtenir une description des mécanismes de coordination existants?
- 11) La Ville dispose-t-elle d'un mécanisme de reddition de comptes annuel en ce qui a trait à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques? Si oui lequel?
- 12) En page 15, il est fait mention que l'immigration est une compétence du gouvernement du Québec. « Toutefois, en raison de son rôle de métropole et de gouvernement de proximité, la Ville de Montréal intervient pour l'accueil et l'intégration des personnes issues de l'immigration. » Concrètement, comment ceci se manifeste-t-il?
- 13) Dans les interventions de la Ville en matière d'accueil et d'intégration, y a-t-il des mesures spécifiques touchant les personnes immigrantes s'identifiant aux minorités visibles?
- 14) Est-ce que la Ville de Montréal travaille également avec le gouvernement du Québec pour qu'il y ait une cohérence/complémentarité de ses actions en lien avec la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques?

La commission se réserve le droit d'acheminer d'autres questions tout au long du processus de la consultation.

Merci de votre collaboration,

Patrick Marais  
Secrétaire de commission